

# LA PAGE D'HISTOIRE LOCALE

## Un village : Bel-Air

Bel-Air est un hameau longtemps composé d'une seule ferme ; depuis 2006, une deuxième habitation a été édifée. En retrait de la route de la Coquerais, il se situe juste après le village de la Bignonuais, à la limite des marais qui jouxtent la prée de Rohars. Un chemin, appelé *la Vai*, permettait aux habitants et animaux de ces villages de rejoindre la prée.

On prétend parfois que le nom de lieu Bel-Air serait issu de celui du dieu gaulois Belenos, dieu de la lumière, dit aussi Beler. Il est bien difficile d'apporter crédit à cette hypothèse dans la plupart des cas. En effet, le toponyme Bel-Air est très fréquent : le *Dictionnaire des Lieux Habités de la Loire-Inférieure* de Léon Maître, publié à Nantes en 1909, en recense 121 dans le département. Beaucoup plus vraisemblablement, Bel-Air est un toponyme récent (pas plus ancien que le XVI<sup>e</sup> siècle) et auquel il ne faut pas chercher d'autre interprétation que son sens évident : belle apparence. Beaucoup d'autres noms de lieu, eux aussi très fréquents, sont apparentés : Bellevue, Beaugard, Beausoleil, Beaulieu, Beauséjour...

Pendant longtemps, la métairie de Bel-Air a été possédée par les propriétaires de la Barbelois. Ceux-ci louaient parfois tous leurs biens de Bouée à un seul fermier qui sous-affermait Bel-Air à un laboureur. C'est ainsi qu'en 1766 Julien David, « *laboureur et marchand, fermier général du lieu, maison et dépendances de la Barbelois en Bouée* » louait pour 7 ans la maison de Bel-Air et les terres en dépendant à Julien Héridet. Le preneur devait au bailleur la moitié de la vendange et devait la conduire à ses frais à la Barbelois.

Sous le Second Empire, un des habitants de Bel-Air, Pierre Chevalier, fut adjoint au maire de Bouée.

## Une institution éphémère : la Fraternelle de Bouée

La *Fraternelle de Bouée* est une société de secours mutuels qui a été fondée en 1913. Son but était d'aider les participants en cas de maladie : paiement des soins médicaux et des médicaments ainsi que d'une indemnité quotidienne. Au moment du décès de ses membres, la société payait les frais funéraires. Les statuts prévoyaient encore le versement de pensions de retraite pour les participants depuis trente ans au moins. Les statuts insistent aussi sur les liens d'amitié et de fraternité qui doivent unir les membres. Ainsi, chaque participant était tenu, sous peine d'amende, d'assister à l'enterrement de chaque sociétaire décédé.

Bien que ce ne soit pas explicitement dit par les statuts, les membres de la *Fraternelle* n'étaient que des hommes et les secours ne s'adressaient qu'à eux et pas à leurs familles. Peu après sa fondation, la société comptait environ 80 membres.

Chaque participant payait une cotisation mensuelle fixée à un franc. La société comptait aussi quelques membres honoraires, qui concouraient à son financement et à son administration sans participer à ses avantages. A la fondation, ils étaient six dont le maire Pierre Viaud et son adjoint, Joseph Maugendre, qui fut le président de la société.

Le règlement de la société était assez sévère. Il n'était pas question d'abuser des secours et les médecins devaient « *autant que possible éviter de prescrire des spécialités, des eaux minérales et autres médicaments de luxe* ». Des amendes étaient prévues pour toutes sortes de fautes, telles que ne pas se rendre à l'enterrement d'un sociétaire sans motifs légitimes, se refuser à veiller ou visiter un malade, ne pas assister aux assemblées générales (une par semestre), troubler ou interrompre les séances ou se présenter en état d'ivresse ou même soulever une question religieuse ou politique.

Les participants n'avaient pas de cotisation à payer pendant la durée du service militaire actif. Aussi, dès l'année suivant sa fondation et jusqu'à la fin de 1918, la *Fraternelle* fut-elle privée d'une grande partie de ses ressources, beaucoup de participants étant mobilisés. En 1919, le fonctionnement reprit normalement, jusqu'en 1939. Le Seconde Guerre mondiale fut fatale à cette institution.

On conserve encore à la mairie la bannière de la *Fraternelle de Bouée*, bannière que l'on portait à chaque enterrement d'un sociétaire. Elle est ornée d'une solide poignée de mains brodée, symbole que l'on retrouve aussi sur le cachet de la société.



Cachet de la *Fraternelle de Bouée*

Le président est Joseph Maugendre, adjoint, et le secrétaire Henri Pelloquin, ruraliste, éditeur de cartes postales sur Bouée.

Bernard David